

République Française
Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ
Département du Bas-Rhin

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} septembre 2023

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 15
Conseillers présents : 11

Convocation du 28/08/2023
Publication du 05/09/2023

Présents : Mmes et MM. GIRAUD Philippe - ABDOULAYE Hamidou - BAUER Muriel - COUILLEZ Marie-Laure - DAUER Delphine - HEYD Jean-Luc - HOERD Corinne - MARMILLOD André - STOETZEL Christophe - STOLTZ Lionel - ZIMMERMANN Frédéric,

Absents excusés : Mme HAETTEL Leslie et MM. ALBENESIUS Laurent - EYERMANN Olivier - STOLTZ Martial.

Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation compte rendu de la réunion du 03 juillet 2023,
3. Recensement 2024 : désignation de l'agent recenseur ;
4. Chasse : résultat consultation des propriétaires ;

POUR INFORMATION

5. Lotissement - Aménagement des espaces vert & mobilier et passerelle ;
6. Ecole : rentrée 2023 ;
7. Sortie du Conseil Municipal le 3 septembre ;
8. Divers.

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30.
Le maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : attribution d'un terrain dans le lotissement.
Les membres présents acceptent l'ajout de ce point.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

2023 - 35 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2023

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de nommer Mme HERBEIN Nadine, secrétaire de mairie, en tant qu'agent recenseur pour le recensement de la population de 2024.
- De rémunérer l'agent recenseur en fonction de la dotation forfaitaire allouée par l'INSEE,
- De prendre en charge les éventuelles cotisations sociales en vigueur,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Par une délibération en date du 21 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de fermage des baux de chasse pour la période 2024-2033.

Le résultat de la consultation écrite s'établit comme suit :

a) nombre des propriétaires du ban communal consulté :	401
b) nombre des propriétaires exprimées	302
c) superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse :	329 ha 18 ares 99 ca
d) nombre des propriétaires ayant opté pour l'abandon du produit de fermage au profit de la commune :	286
e) contenance totale de l'ensemble des terres appartenant aux propriétaires visés au d) :	270 ha 27 ares 23 ca

Par conséquent, se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune : 286 propriétaires, possédant au total 270 ha 27 ares 23 ca

ATTENDU que :

Le décompte fait apparaître que plus deux tiers des propriétaires représentant plus deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l'abandon du produit de la location à la commune.

Le Conseil Municipal prend acte qu'il est donc convenu que le produit de la location de la chasse est cédé à la commune.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. de céder à M. WAEGEL Jérémy & Mme PFIRSCH Marie-Aude demeurant 1, rue de Niederrædern - 67470, le terrain de construction situé dans la 1^{ère} tranche du lotissement « AUF EBERBAEHEL » cadastré section 2 parcelle 344/41

LOT N° 13 d'une superficie de 5,92 ares
Lieudit AUF'S EBERBAEHEL

Au prix de 13 000 € T.T.C. l'are viabilisé, payable à la signature de l'acte de vente,

2. d'autoriser le maire à signer l'acte notarié de vente à intervenir. Il est en outre chargé de faire toute cession de rang de la restriction au droit de disposer ou d'en donner mainlevée.

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures des membres présents.